



## LE CNAPEST DÉNONCE LA RÉPRESSION SYNDICALE

APPEL DU CNAPEST :

*FAIRE DE L'ANNÉE 2014-2015*

« *L'ANNÉE DE LUTTE POUR LA LIBERTÉ  
SYNDICALE* »

*par M. Aziza*

*Le Quotidien d'Oran  
août 2014*

Le Conseil national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique (Cnapest) a dénoncé, dans un communiqué rendu public dimanche, les entraves à l'exercice syndical, ou plutôt la répression syndicale exercée par certaines administrations.

Le coordinateur national du Cnapest, Nouar El Arbi, a affirmé que son syndicat est contre toute forme de licenciement des travailleurs en guise de sanction à leur engagement syndical.

Le rédacteur du communiqué a cité plusieurs cas de syndicalistes licenciés tout récemment. Le dernier ayant reçu une notification de licenciement avant-hier est, selon le Cnapest, un syndicaliste membre du syndicat des postiers Nekache Mourad. Une décision qui a déjà ciblé il y a une semaine le syndicaliste du secteur de la poste, Amar Khodja Tarek.

Les sanctions à l'encontre des syndicalistes pleuvent ces derniers temps, précise le Cnapest dans le communiqué. Il cite deux autres cas antérieurs de licenciés, en l'occurrence Boukhalfa Abdallah du syndicat de la Sonalgaz d'El Harouche dans la wilaya de Skikda, et Belhouchat El Hadj du syndicat des travailleurs de la formation professionnelle dans la wilaya de Sétif.

*Les membres du Cnapest affirment que les sanctions visent essentiellement les membres des syndicats autonomes. Une discrimination et des sanctions en violation de la loi car, selon le Cnapest, le syndicaliste est protégé par les conventions internationales portant protection du droit syndical, notamment la convention 135 ratifiée par l'Algérie en 2006.*

*Le Cnapest cite également la loi 14 / 90 relative à l'exercice syndical qui protège le syndicaliste de toute forme de mutation « où le licenciement n'est pas du tout évoqué ».*

Le Cnapest s'interroge : est-ce que ces des décisions émanent d'une politique adoptée par le gouvernement ou sont unilatéralement prises par certains responsables d'administrations qui trouvent du mal à justifier leur échec de gestion ?

Les membres du Cnapest exigent la réintégration des syndicalistes licenciés dans leur poste.

Ils appellent l'ensemble des syndicats à se constituer en force de pression pour défendre

la liberté de l'exercice syndical  
et de faire de l'année 2014-2015

« l'année de lutte pour la liberté syndicale »

*Sources : Le Quotidien d'Oran*

*haut de page*